

# Commune de LOUVIGNY

## Séance N° 2 du 25 Janvier 2024

Les membres du Conseil Municipal de la commune de LOUVIGNY se sont réunis le jeudi vingt-cinq janvier deux mille vingt-quatre à vingt heures et zéro minute - mairie de LOUVIGNY 2 rue du Pré Joli 57420 LOUVIGNY, sous la présidence de Madame TORLOTING Brigitte, Le Maire.  
Date de la convocation : 23 Janvier 2024

---

### Conseillers absents excusés :

Madame DUBEAU Emilie a donné procuration à Madame SOL Sylviane  
Monsieur GUTHMULLER Anthony  
Monsieur KERCKHOVE Emmanuel a donné procuration à DESHAYES Agnès  
Monsieur PAULOIN Pierre a donné procuration à Monsieur SUTTER Serge  
Monsieur SADLER Rémy

Secrétaire de séance :  
Madame SOL Sylviane

❖ **Madame TORLOTING Brigitte, maire, déclare la séance du conseil municipal ouverte.**

Elle constate que le quorum est atteint.

Il est ensuite procédé aux délibérations des questions inscrites à l'ordre du jour :

---

### ORDRE DU JOUR :

**D\_2024\_2\_1** : Désignation du candidat retenu suite à l'adjudication  
**D\_2024\_2\_2** : Nomination de l'estimateur de dégâts de gibier rouge  
**D\_2024\_2\_3** : Vidéoprotection (point retiré)

---

## Délibération D\_2024\_2\_1

### OBJET : Désignation du candidat retenu suite à l'adjudication

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que le 19 janvier 2024 a été procédé, sous la présidence de Mme SOL Sylviane, 1ère adjointe au maire à la location du droit de chasse sur le ban communal de Louvigny du lot n° 3, en présence des membres de la commission consultative de chasse et de Mme PROUST Patricia, mandatée par M. GAUTIER Benoit, comptable assignataire du SGC de Metz.  
Rappelle :

. qu'après publication officielle et annonces insérées dans les journaux, il a été procédé à l'adjudication publique du droit de chasse sur la ban communal de la commune de Louvigny, aux conditions fixées d'après le cahier des charges arrêtés par M. le Préfet de la Moselle, le 20 avril 2023.

. qu'après lecture des conditions et de la description des lots mis en location faite aux amateurs assemblés, il a été procédé à l'adjudication ainsi qu'il suit :

L'enchère la plus élevée pour le lot n° 3 de 1 080 € (mille quatre vingts euros) ayant été faite par :

- **M. CHONE Philippe**, domicilié 20 rue Sœurs Bonaventure 54380 Villers-en-Haye, pour un loyer annuel de **1 080,00 €**, la chasse lui a été attribuée provisoirement.

Précise au conseil, qu'il convient :

- d'approuver le résultat de l'adjudication publique,
- de valider le procès-verbal du 19 janvier 2024 portant sur l'adjudication publique de la chasse communale,
- d'accepter de louer le lot de chasse n° 3 à l'adjudicataire susvisé ci-dessus, - d'autoriser Mme le Maire à signer le bail correspondant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE le résultat de l'adjudication publique,**
- **VALIDE le procès-verbal du 19 janvier 2024 portant sur l'adjudication publique de la chasse communale,**
- **ACCEPTE de louer le lot de chasse n° 3 à M. CHONE Philippe, domicilié 20 rue Sœurs Bonaventure 54380 Villers-en-Haye, pour un loyer annuel de 1 080 €,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer le bail avec l'adjudicataire pour la période 2024/2033.**

Présent(s) : 9                      votant(s) : 12                      suffrage(s) exprimé(s) : 12

**Pour : 11**

Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.

**Contre : 0**

-

**Abstention : 0**

-

## Délibération D\_2024\_2\_2

### OBJET : Nomination de l'estimateur de dégâts de gibier rouge

Mme le Maire informe les élus que l'article R.429-8 du Code de l'Environnement impose aux collectivités de nommer, après accord des locataires de chasse, un estimateur chargé d'évaluer les dégâts causés aux cultures par le gibier rouge autre que le sanglier.

Propose au conseil de nommer M. André CORSAINT, domicilié 71 lot Linières à RÉMILLY 57580.

Précise que ce dernier a donné son accord pour estimer les dégâts de gibier rouge pour la commune de LOUVIGNY pour la période 2024/2033.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- **APPROUVE la nomination de M. André CORSAINT, domicilié à RÉMILLY, en qualité d'estimateur des dégâts causés aux cultures par le gibier rouge (cerfs, daims, chevreuils, faisans, lièvres, lapins.....), pour la période 2024/2033.**

<b>Présent(s) : 9</b>	<b>votant(s) : 12</b>	<b>suffrage(s) exprimé(s) : 12</b>
<b>Pour : 11</b> Madame DESHAYES Agnès, Madame DUBEAU Emilie, Monsieur HANRY Joël, Monsieur KERCKHOVE Emmanuel, Madame LAPOINTE Jocelyne, Monsieur L'HUILLIER Benjamin, Monsieur PAULOIN Pierre, Monsieur PONS Emmanuel, Madame ROGET Véronique, Madame SOL Sylviane, Monsieur SUTTER Serge, Madame TORLOTING Brigitte.		
<b>Contre : 0</b> -		
<b>Abstention : 0</b> -		

## Délibération D\_2024\_2\_3

### OBJET : Dossier Vidéoprotection

Le point est retiré

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

La secrétaire de séance :

SOL Sylviane

Le Maire :

TORLOTING Brigitte

## Commune de LOUVIGNY Séance N° 2 du 25 Janvier 2024

Liste des délibérations prises en Séance : délibération D\_2024\_2\_1 délibération

D\_2024\_2\_2 délibération ~~D\_2024\_2\_3~~

Conseillers présents :

DESHAYES Agnès	Présente
DUBEAU Emilie	Procuration donnée à SOL Sylviane
HANRY Joël	Présent
KERCKHOVE Emmanuel	Procuration donnée à DESHAYES Agnès
LAPOINTE Jocelyne	Présente
L'HUILLIER Benjamin	Présent
PAULOIN Pierre	Procuration donnée à SUTTER Serge
PONS Emmanuel	Présent
ROGET Véronique	Présente
SOL Sylviane	Présente

SUTTER Serge	Présent
TORLOTING Brigitte	Présente